

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : EUR 49/6512/2017
AILRC-FR
14 juin 2017

Bélarus. Le Conseil des droits de l'homme doit renouveler le mandat du rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus

Amnesty International déplore la forte augmentation des condamnations à mort et des exécutions au Bélarus, ainsi que les violations répétées des droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.

Cinq hommes ont été exécutés depuis 2016, et deux autres sont actuellement sous le coup d'une sentence capitale. En entretenant le secret le plus total autour du recours à la peine de mort, le Bélarus bafoue les droits des familles des condamnés à morts et des personnes exécutées.

Les arrestations en mars et avril 2017 de centaines de manifestants pacifiques dans tout le pays, au cours desquelles la police aurait eu recours à une force excessive, sont des mesures extrêmes, même au regard des normes bélarussiennes. Le 25 mars, Amnesty International a assisté à l'arrestation violente de dizaines de manifestants pacifiques à Minsk. Plus de 900 personnes ont été arrêtées au Bélarus, et au moins 177 d'entre elles ont reçu des sanctions administratives sévères.

Dans un tel contexte, il est crucial que le mandat du rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus soit prolongé, et que les autorités du pays lui garantissent un accès à tout le pays. Le gouvernement doit également accroître sa participation aux autres mécanismes de défense des droits humains de l'ONU.

Amnesty International engage en outre le gouvernement du Bélarus à prendre les mesures suivantes :

- commuer immédiatement toutes les condamnations à mort en peines de prison et instaurer sans délai un moratoire sur les exécutions, en vue d'abolir la peine capitale ;
- lever le secret entourant l'utilisation de la peine de mort ;
- garantir et respecter les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.

/FIN